

CHARTRE DE PRET LECTEURS DVD ET CD ADULTES

Les Bibliothèques de Reims souhaitent favoriser l'accès à la culture cinématographique et musicale et notamment pérenniser l'accès à ses collections de DVD et CD. Pour ce faire, elles proposent l'emprunt de lecteurs DVD et CD dans les médiathèques Laon-Zola, Jean Falala et Croix-Rouge.

Conditions générales

Le prêt de matériels audiovisuels est **réservé aux abonnés de plus de 18 ans**. Il est soumis à la signature de cette présente charte de prêt plaçant les matériels sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à leur retour dans l'établissement.

Modalités de prêt et de retour

Le prêt de matériel audiovisuel est gratuit.

Il est limité à 1 lecteur CD ou DVD par carte.

La durée de prêt est de 3 semaines. Le retour est accepté à condition que tous les matériels et accessoires soient présents. En cas de retard, **la suspension du prêt est appliquée**, selon les mêmes modalités que pour les autres documents.

Le prêt s'effectue dans les espaces Image et Son des médiathèques Jean Falala et Croix-Rouge. Et dans le secteur Adultes de la médiathèque Laon-Zola,

Le retour des matériels s'effectue dans n'importe quelle bibliothèque du réseau, directement auprès d'un bibliothécaire. Ce dernier vérifie l'état général et la présence de tous les matériels et accessoires prêtés, et ce en présence de l'emprunteur.

En aucun cas, les matériels audiovisuels ne pourront être empruntés auprès d'un automate ni insérés dans une boîte de retour extérieure. L'emprunteur en est responsable jusqu'à remise en mains propres à un bibliothécaire.

Matériel

Les médiathèques proposent le prêt de plusieurs types de matériels :

- Lecteurs DVD « de salon » HDMI
- Lecteurs DVD « de salon » péritel
- Lecteurs DVD portables, avec un écran
- Lecteurs DVD/CD USB, à brancher sur un ordinateur portable
- Lecteurs CD portables, avec enceintes intégrées
- Lecteurs radio/CD

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur et au même titre que les autres documents, l'emprunteur est responsable des matériels audiovisuels enregistrés sur sa carte. En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur sera redevable de la somme correspondant à la valeur d'assurance du (des) matériel(s) prêtés. Cette somme est indiquée en annexe de la présente charte.

En cas de problème de fonctionnement, l'emprunteur s'engage à contacter les bibliothécaires des secteurs Image et son des médiathèques, par téléphone sur horaires d'ouverture ou par le formulaire de contact accessible sur www.bm-reims.fr.

Recommandations

Les matériels prêtés sont relativement fragiles. L'emprunteur veillera à :

- ne pas exposer les matériels à de grands écarts de température,
- les protéger des coups et chocs divers (conservez la housse ou l'étui de protection lorsque vous transportez le lecteur CD ou DVD),
- ne pas stocker les matériels dans un environnement humide ou le soumettre à de fortes chaleurs (stockage dans une voiture par exemple)

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente Charte.

Je m'engage à suivre les recommandations d'usage, à respecter les délais de prêt et à restituer le matériel en l'état.

Prénom / Nom de l'emprunteur :

N° de la carte d'abonné :

N° de téléphone de l'abonné :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

(pour les mineurs, signature du parent ou du représentant légal)